

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

Etablissement public national
du Mont-Saint-Michel**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE****I.1) NOM ET ADRESSES**

Etablissement public Mont-Saint-Michel, 16 Route de la Caserne, Point(s) de contact : www.klekoon.com/, 50170, Beauvoir, F,
Téléphone : (+33) 2 33 89 01 01, Courriel : etablissement.public@mont-saint-michel.gouv.fr, Code NUTS : FRD12

Adresse(s) internet :Adresse principale : <http://www.epic-montsaintmichel.fr/>Adresse du profil acheteur : <http://www.klekoon.com/>**I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<http://www.klekoon.com/>**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :par voie électronique à l'adresse : <http://www.klekoon.com/>**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Loisirs, culture et religion

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE**SECTION II : OBJET****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ****II.1.1) Intitulé :** Concession pour l'exploitation des services de transport routier de voyageurs et la gestion du parc de stationnement du Mont-Saint-Michel

Numéro de référence : EP_2021_03

II.1.2) Code CPV principal : Descripteur principal : 60130000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché : Services**II.1.4) Description succincte :**

La présente consultation concerne l'attribution d'un contrat de concession au sens de l'article L. 1121-1 du code de la commande publique ayant pour objet de confier d'une part, l'exploitation de services de transport public routier de voyageurs desservant le site du Mont-Saint-Michel et d'autre part, la gestion du parc de stationnement payant du site du Mont Saint-Michel. Les services de transport public routier de voyageurs susvisés desserviront la commune de Pontorson (intermodalité avec la gare ferroviaire), la commune de Beauvoir et la commune du Mont-Saint-Michel (notamment le parc de stationnement et l'esplanade du Mont-Saint-Michel).

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 26 000 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Prestations de services, Transport

II.2) DESCRIPTION**II.2.1) Intitulé :** Lot n° :**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :** Code CPV principal : 60130000

Descripteur supplémentaire : Code CPV principal : 63712400

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRD12

Lieu principal d'exécution : Le Mont-Saint-Michel, Pontorson, Beauvoir

II.2.4) Description des prestations : Les principales missions du futur concessionnaire comprennent : - L'exploitation de la ligne 1 « Le Passeur », effectuant la navette entre la zone des parkings et le Mont (2,6 km) et représentant 280 598 km commerciaux réalisés en 2019. - L'exploitation de la ligne 2, effectuant la liaison entre la Gare de Pontorson et le Mont (9,5km) et représentant 60 451 km commerciaux réalisés en 2019. - L'exploitation de la ligne 3 dédiée aux habitants et salariés du Mont entre la zone des parkings et le Mont (3,1 km) et représentant 54 075 km commerciaux réalisés en 2019. - L'exploitation et la gestion du parc de stationnement et de l'ensemble de ses installations (14 poches de stationnement closes en surface d'une capacité de 4295 places + 1 espace enherbé ouvert ponctuellement en cas de forte affluence). - La gestion du système billettique et du SAEIV (bornes entrées/sorties avec lecteur de plaque, automates de paiement, équipements fixes et embarqués dans les véhicules, PCC) - Le contrôle et la surveillance au sein du parc de stationnement et des véhicules - Le nettoyage des sites et le maintien en parfait état de fonctionnement des installations du service (y compris les matériels roulants, le site du bâtiment d'exploitation et remisage mis à disposition du futur concessionnaire) - La réalisation des investissements prévus dans le cahier des charges (à titre indicatif et de manière non exhaustive : nouveau système billettique avec paiement en ligne, nouvelles bornes d'entrée/sortie des poches de stationnement et automates de paiement) - Le renouvellement des biens, équipements, matériels et installations mis à sa disposition par L'Etablissement Public pour la réalisation de ses missions (à titre indicatif et de manière non exhaustive : renouvellement des appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques, hydrauliques, signalétique, mobilier urbain, vidéosurveillance, contrôle des accès, clôtures et portails, système billettique et SAEIV, biens mobiliers du bâtiment d'exploitation et de remisage) - La perception des recettes commerciales et de toute recette annexe liée à l'exploitation du service - L'accueil, l'information des usagers du service de stationnement et de transport

→ APPELS D'OFFRES

- La communication nécessaire à la promotion du service. L'Etablissement public national du Mont-Saint-Michel précise que s'agissant du service de transport public routier de voyageurs, le matériel roulant sera mis à la disposition de l'opérateur (12 véhicules Passeurs Cobus 2700 double cabine, 3 Citroë Gasoil). L'Etablissement Public est actuellement en cours de réflexion sur la conversion énergétique des véhicules Passeurs et envisage à ce stade un scénario de rétrofit électrique et un scénario de rétrofit hydrogène. Ces opérations de rétrofit du matériel roulant actuel ou d'acquisition de nouveaux matériels roulants (et, le cas échéant, de travaux de l'infrastructure de recharge) seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement public du Mont-Saint-Michel. Les soumissionnaires retenus établiront ainsi une offre comprenant l'exploitation du matériel roulant selon les différents scénarios envisagés par le maître d'ouvrage qui seront précisés dans le cahier des charges.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée : Valeur hors TVA : 26 000 000 euros

II.2.7) Durée de la concession : Durée en mois : 60

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Prestations de services, Transport

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

- Lettre de candidature présentée par le candidat individuel ou chaque membre du groupement candidat (nom, dénomination sociale, adresse du siège social, montant et composition du capital, identité du représentant habilité), datée et signée par une personne dûment habilitée pour engager le candidat individuel ou le groupement candidat. En cas de groupement candidat, la lettre de candidature indiquera sa composition, sa forme ainsi que le nom de l'opérateur mandataire, et sera accompagnée de l'habilitation, donnée par chaque membre du groupement au mandataire pour engager le groupement candidat. Le candidat individuel ou groupement candidat doit mentionner dans la lettre de candidature une adresse électronique et/ou un numéro de télécopie de contact. Cette adresse électronique et/ou le numéro de télécopie pourra être utilisé par l'Etablissement public national du Mont-Saint-Michel pour adresser aux candidats, toute demande de complément ou de précision, pour répondre aux questions des candidats, pour porter à la connaissance d'éventuelles modifications et compléments ; - Déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat individuel (ou chaque membre du groupement candidat le cas échéant) indique qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de contrat de concession prévue par les articles L. 3123-1 à L. 3123-5 du code de la commande publique et que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et aptitudes tels qu'exigés ci-dessous, sont exacts ; - Ensemble des documents justifiant que le candidat individuel (ou chaque membre du groupement candidat le cas échéant) ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue les articles L. 3123-1 à L. 3123-5 du code de la commande publique ; - Certificats et déclarations fiscales et sociales, délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat individuel ou chaque membre du groupement candidat satisfait à ses obligations sociales ou fiscales (ou déclaration sur l'honneur dûment datée et signée lorsqu'il n'est pas délivré de certificat ou déclaration). Le candidat établi dans un État membre de l'union européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine (ou déclaration sur l'honneur dûment datée et signée lorsqu'il n'est pas délivré de certificat ou déclaration) ; - Le cas échéant, si le candidat individuel ou un membre du groupement candidat est en procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ; - Un justificatif datant de moins de trois mois de l'inscription au RCS ou équivalent. Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ou document équivalent ; - Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement candidat ; - Une copie des autorisations, attestations, certificats donnant droit à l'exercice de la profession de transporteur public ou la justification des démarches accomplies pour obtenir ces autorisations, attestations, certificats ou une déclaration sur l'honneur que ces démarches seront engagées pour permettre une obtention au plus tard à la prise d'effet du contrat.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Une déclaration sur l'honneur concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à l'objet du contrat réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles - Les bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices clos ou tout autre document reprenant les mêmes données, concernant l'ensemble des activités du candidat et concernant le domaine d'activité objet de la concession ; - Composition de son capital social dans le cas d'un candidat unique ou pour chacun des membres du groupement Étant précisé que les structures nouvellement créées produiront les éléments disponibles ou, si elles sont dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements ou documents susvisés, tout autre document de nature à justifier de leur capacité économique et financière.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Description des capacités humaines : effectifs du candidat ou de chaque membre du groupement candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacun des trois dernières années (ou depuis la date de création de l'entreprise si celle-ci est inférieure à trois ans) ; - Description des moyens matériels : outillage, matériel et équipements techniques dont le candidat ou chaque membre du groupement candidat dispose pour la réalisation de prestations dans le domaine objet de la concession ou dans un domaine comparable ; - Description des activités techniques et commerciales dans le domaine du transport public routier de voyageurs et dans le domaine du stationnement : Références professionnelles en cours d'exécution au cours des cinq dernières années et/ou toutes autres références ou éléments d'information susceptibles de démontrer son aptitude à recevoir la concession de service public ; - Attestations professionnelles d'assurances en cours de validité.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession**III.2.1) Information relative à la profession**

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :**III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession****III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE**IV.1) DESCRIPTION****IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres :** 20 décembre 2021 - 12:00**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :** français**SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****VI.1) RENOUELEMENT**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable - Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

1.) La consultation se déroule dans le cadre d'une procédure restreinte avec limitation du nombre de candidats admis à présenter une offre conformément aux articles R. 3123-11 et suivants du code de la commande publique (Ccp). Sur la base du présent avis, les candidats déposent un dossier de candidature comportant les éléments mentionnés à la section III du présent avis. Les dossiers de candidature seront présentés, avant la date limite indiquée au point IV.2.2) du présent avis, par transmission électronique uniquement, en se connectant au profil d'acheteur de l'établissement public du Mont-Saint-Michel à l'adresse indiquée au point I.1) du présent avis. Les candidats peuvent déposer une copie de sauvegarde par remise directe contre récépissé à l'adresse figurant au point I.1) du présent avis. Le nombre de candidats admis à présenter une offre sera de cinq (5) (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats). Les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés en application des critères de sélection des candidatures suivants (et conformément à la pondération indiquée ci-après) : a. Capacités techniques (50%) évaluées sur la base des références présentées (nombre et qualité) pour des prestations similaires à l'objet du contrat, ainsi que sur les moyens humains, techniques et organisationnels du candidat. b. Capacités financières (30%) évaluées sur la base du chiffre d'affaire global du candidat et du chiffre d'affaire concernant les prestations similaires à l'objet du contrat c. Capacité à assurer la continuité du service public (20%) évaluée sur la base d'une note (5 pages maximums) décrivant sa capacité à assurer la continuité du service. Le dossier de consultation des entreprises (Dce) sera adressé aux seuls candidats admis à déposer une offre. Le DCE définira notamment les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations à assurer et les conditions de remise des offres, ainsi que les critères de sélection des offres. Le contrat de concession pourra ensuite être librement négocié avec les soumissionnaires conformément à l'article L. 3124-1 du CCP. 2.) En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale. Si le candidat s'appuie sur les capacités et aptitudes d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités et aptitudes de ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pendant toute l'exécution du contrat de concession par tout moyen approprié, conformément à l'article R. 3123-19 du CCP. 3.) Les candidats établis dans un pays étranger sont tenus de produire une traduction en langue française des documents équivalents rédigés dans une autre langue qu'ils remettent à l'appui de leur candidature. 4.) L'établissement public du Mont-Saint-Michel a vocation à exercer la compétence relative aux services de transport relevant du contrat de concession faisant l'objet de la présente consultation. Partant, le contrat de concession ne sera signé qu'après que l'établissement public national du Mont-Saint-Michel sera devenu compétent à cette fin. 5.) Le montant de la concession indiqué aux points II.1.5) et II.2.6) du présent avis est un montant estimatif. Cette valeur, calculée selon une méthode objective, correspond à une estimation du chiffre d'affaires total hors taxes du Concessionnaire pendant la durée du Contrat, eu égard à la nature des prestations qui font l'objet de la concession. Elle a été calculée selon les modalités prévues aux articles R. 3121-1 et suivants du CCP. L'estimation de la valeur du Contrat, en euros 2021, comporte une marge d'incertitude, notamment à la baisse, compte tenu des gains de productivité possibles et des hypothèses prises pour les différents paramètres économiques intervenant dans le chiffre. Le chiffre d'affaires correspond aux charges prévisionnelles du service augmentées de la marge prévisionnelle du concessionnaire

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif, 3, Rue Arthur le Duc, 14000, Caen, F

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : La présente procédure peut être contestée devant le tribunal administratif de Caen dans les conditions fixées : - Par la voie du référé précontractuel en vertu des articles L. 5511 et suivants du code de justice administrative, jusqu'à la date de signature du contrat ; - Par la voie du référé contractuel en vertu des articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative, à compter de la date de signature du contrat et dans les délais prévus par les articles susvisés. Ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du référé précontractuel dès lors que l'autorité concédante aura respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 du code de justice administrative et se sera conformée à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours ; - Par la voie du recours en contestation de la validité des contrats administratifs en vertu de l'arrêt n° 358994 rendu par le Conseil d'Etat le 4 avril 2014, pendant le délai de deux mois qui suivra la publication par l'autorité concédante de l'avis d'attribution du contrat de concession.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :** 10 novembre 2021